

# Conseil Municipal du 05 juillet 2011

A 18H30

VILLE DE DOUDEVILLE

## COMPTE RENDU INTERNET

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
M. ORANGE	X			
Mme FICET	X			
M. JOBBIN	X			
M. LOSSON	X			
M. MOGIS	X			
M. GEMEY	X			
M. DUFOUR	X			
M. BARRE		X		M. DUFOUR
M. DEFRANCE	X			DEPART A 20H20
M. MALANDRIN	X			Q6
M. LAURENT			X	
Mme CREPIN		X		M. PERCHE
Mme LEGER	X			
M. FORTIN	X			
Mme CURDEL			X	
Mme DUROZEY		X		M. GEMEY
M. METAIS	X			
M. BELLIERE	X			
Mme LECLERC	X			
M. CROCHEMORE	X			
Mme MORIN		X		M. MOGIS

**Secrétaire de séance** : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : **Madame LECLERC**

### **1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 31 MAI 2011 :**

Il s'agit du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 31 mai dernier.

### **Vote du Conseil Municipal :**

Les membres du Conseil Municipal, par 18 voix pour et 2 abstentions (MM. JOBBIN et CROCHEMORE) adoptent le compte-rendu du Conseil Municipal du 31 mai dernier.

## **2) AVIS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – CLOTURE DE LA PROCEDURE :**

Nous avons reçu l'avis de la Chambre Régionale des Comptes qui constate que le budget principal de l'année 2011 est présenté en équilibre et que ce budget respecte le plan de redressement en trois ans, sur les exercices 2009, 2010 et 2011.

Elle invite la Commune à adopter une décision modificative afin de prendre en considération les notifications des dotations de l'Etat, intervenues depuis le vote de son budget.

Elle constate qu'il n'y a pas lieu de prolonger le plan de redressement au-delà de cette année.

### **DECISIONS MODIFICATIVES :**

#### **74 121 : Dotation de solidarité rurale :**

BP 2011 : 130 000.00 euros

Notification : 145 336.00 euros (+ 15 336.00 euros)

#### **74 127 : Dotation nationale de péréquation :**

BP 2011 : 80 000.00 euros

Notification : 86 609.00 euros (+6 609.00 euros)

#### **7411 : Dotation globale de fonctionnement :**

BP 2011 : 563 000.00 euros

Notification : 536 911.00 euros (-26 089.00 euros)

<b>BUDGET VILLE 2011</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
74121 – Dotation de solidarité rurale	+ 15 336.00	
74127 – Dotation nationale de péréquation	+ 6 609.00	
7411 – Dotation Globale de Fonctionnement	- 26 089.00	
60611 – Eau		- 2 144.00
6226 – Honoraires		- 1000.00
6232 – Fêtes et cérémonies		- 1000.00
	<b>- 4 144.00</b>	<b>- 4 144.00</b>

### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Les membres du Conseil Municipal par 12 voix pour, 6 abstentions (membres de l'opposition) et 2 voix contre (M. GEMEY et son pouvoir) adoptent la décision modificative prenant en considération les notifications des dotations de l'Etat, intervenues depuis le vote du budget primitif.

### **3) PROGRAMME VOIRIE 2011 – DEMANDE DE SUBVENTION :**

Le Conseil Municipal est sollicité afin d'autoriser Monsieur le maire à effectuer les travaux de voirie avec l'entreprise SCREG pour un montant H.T de 67 185.00 € et à solliciter une demande de subvention auprès de la préfecture au titre de la D.E.T.R.

#### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à effectuer les travaux de voirie avec l'entreprise SCREG pour un montant H.T de 78 879.48 € et à solliciter une demande de subvention auprès de la préfecture au titre de la D.E.T.R.**

### **4) DELIBERATION CONCERNANT LA PARTICIPATION AU RACCORDEMENT A L'EGOUT – PRECISIONS :**

Des précisions sur la participation pour le raccordement à l'égout sont nécessaires afin de les annexer à la délibération existante :

- Construction à usage de logement individuel : 3 000.00€
- Construction de logements collectifs et groupes d'habitation *par le même constructeur, détenteur d'un unique permis de construire :*
- 1<sup>er</sup> logement = 3 000.00€
- 2<sup>ème</sup> au 4<sup>ème</sup> logement = 2 000.00€
- 5<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> logement = 1 500.00€
- à partir du 11<sup>ème</sup> logement = 1 000.00€ par logement supplémentaire

#### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent cette nouvelle délibération concernant la participation au raccordement à l'égout.**

### **5) RAPPORT D'ACTIVITE DE LA POSTE DE DOUDEVILLE :**

Intervention de Monsieur DURÉCU

#### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Monsieur DURÉCU informe les membres du Conseil Municipal que le bureau de poste de Doudeville subit une baisse de son activité (diminution de la fréquentation) qui implique, selon les services de la poste, une réduction des horaires d'ouverture au public. Les services de la poste s'orientent vers une fermeture du bureau le lundi matin.**

Monsieur FORTIN demande si cette réduction des horaires d'ouverture impacte le personnel actuellement en poste.

Monsieur DURÉCU lui répond, qu'à sa connaissance, il n'y aura pas de suppression de personnel mais plutôt une réorganisation des emplois du temps du personnel en place.

Monsieur GEMEY propose la rédaction d'une lettre adressée aux services de la poste afin d'éviter une éventuelle fermeture future plus importante de l'accueil au public.

Monsieur DURÉCU lui répond qu'une correspondance sera adressée dans ce sens.

#### **6) UTILISATION DU PARQUET DE LA SALLE D'HONNEUR – CORRESPONDANCE DES PARQUETEURS DE L'EUROPE :**

Nous avons interrogé les Parqueteurs de l'Europe concernant les modalités d'utilisation du parquet de la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville.

Ils nous ont répondu que ce parquet était en chêne massif de 14 mm et que la pratique de la danse de salon était déconseillée (poinçonnements des talons aiguilles).

#### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Suite à ces précisions, Monsieur GEMEY indique qu'il est difficile de mettre en péril le parquet de la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville pour l'organisation de danses de salon.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident d'interdire l'utilisation du parquet de la salle d'Honneur pour toute activité de danse.

#### **7) OUVERTURE DU CENTRE DE LOISIRS JUILLET – AOUT 2011 :**

Les membres du Conseil Municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à signer une autorisation d'ouverture du centre de loisirs du 04 juillet au 13 août 2011.

#### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à signer une autorisation d'ouverture du centre de loisirs du 04 juillet au 13 août 2011.

#### **8) ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL :**

Les membres du Conseil Municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour l'école de musique, auprès du Conseil Général de la Seine-Maritime.

#### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour l'école de musique, auprès du Conseil Général de la Seine-Maritime.

### **9) TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT – RUE SAINT ELOI – CORRESPONDANCE DU SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE DOUDEVILLE :**

Le Syndicat d'eau et d'assainissement de DOUDEVILLE accuse réception de notre courrier du 20 mai dernier concernant l'éventualité d'engager des travaux d'assainissement collectif, uniquement sur la rue Saint Eloi.

L'estimation des travaux est de 298 423.00 euros H.T.

Après subventionnement de l'Agence de l'Eau, le coût restant à la charge de la Commune serait de 193 423.00 euros H.T soit 251 912.00 euros T.T.C.

De plus, il est précisé par le Président du Syndicat qu'en cas d'avis favorable, les travaux ne pourraient être désormais inscrits qu'au programme 2012.

#### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident de poursuivre l'assainissement de la rue Saint Eloi en collectif.**

**Par contre, il va être demandé au Président du Syndicat, une participation au financement de ces travaux, le syndicat percevant la surtaxe assainissement dans les hameaux.**

### **10) DEMANDE DE RESERVATION DE SALLE ET MISE A DISPOSITION DE MATERIEL ELECTORAL – ORGANISATION DES PRIMAIRES DU PARTI SOCIALISTE :**

Nous avons reçu une correspondance de Monsieur TAGNITSAP, secrétaire de section du parti socialiste, sollicitant notre Commune pour la mise à disposition d'une salle communale et de matériel électoral pour les 09 et 16 octobre prochain, dans le cadre d'une élection « primaire » ouverte pour la désignation de leur candidat à l'élection présidentielle.

#### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Monsieur DURÉCU propose de retenir la salle commune de la R.P.A comme bureau de vote pour le premier tour, les autres salles communales étant déjà retenues.**

**Un débat s'ouvre sur la gratuité de la mise à disposition : un vote est demandé.**

**Les membres du Conseil Municipal, par 12 voix pour, 1 voix contre (M. FORTIN) et 8 abstentions, décident de la mise à disposition gratuite de la salle commune de la R.P.A, dans le cadre de l'organisation des primaires du parti socialiste.**

### **11) RECENSEMENT DES INDICES DE CAVITES SOUTERRAINES – DEMANDE DE SUBVENTION – DEPARTEMENT :**

Le Conseil Municipal est sollicité afin d'autoriser Monsieur le maire à engager le recensement des indices de cavités souterraines, pour un montant H.T de 7 656.00 euros, les crédits étant inscrits au budget 2011 (opération 240 – 2031) et à solliciter le concours financier du Département.

### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le maire à engager le recensement des indices de cavités souterraines, pour un montant H.T de 7 656.00 euros, les crédits étant inscrits au budget 2011 (opération 240 – 2031) et à solliciter le concours financier du Département.

### **12) COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL :**

Intervention de Monsieur DURÉCU

- **Remerciements de la famille de Monsieur Gérard LAURENT**
- **Remerciements du Club Athlétique Cauchois pour l'organisation du Tour du Pays de Caux**
- **Lettre de l'A.F.P.A**

### **13) AGENDA DES MANIFESTATIONS :**

- 08 juillet : Loto du Comité des fêtes de Vautuit
- 14 juillet : Fête nationale
- 16 Juillet : Tournoi de Tarot
- 31 juillet : Retro & Caux et Foire à Tout du Comité des fêtes de Vautuit
- 14 août : Feu d'artifices
- 15 août : Fête patronale
- 23 août : Commission scolaire
- 26 août : Jumelage (Bourne)
- 02 septembre : Récompense des jeunes diplômés
- 03 septembre : Loto du Club de l'amitié
- 04 septembre : Loto du Comité des Fêtes de Vautuit
- 10 septembre : Fête du sport
- 13 septembre : Réunion du Comité de lecture
- 18 septembre : Randonnée du Comité des Fêtes de Vautuit
- 20 septembre : Commission communication

### **14) QUESTIONS DIVERSES :**

**M. MOGIS demande l'avis des membres du Conseil Municipal sur la dernière édition de la Fête de la musique.**

**M. MALANDRIN fait remarquer la présence de rubalise autour du bassin du Bois Baucher et souhaite que l'on réfléchisse à une solution plus esthétique.**

**M. GEMEY expose que les travaux de branchements gaz rue Cacheleu perdurent et que les barrières de sécurité perturbent le trafic routier dans cette rue.**

**M. MALANDRIN signale des problèmes de coupe d'arbres rue Veye goutte, qui devront être faits avant la mise en place des points lumineux.**

**M. GEMEY demande à M. DURÉCU s'il a connaissance de nouveaux développements concernant le devenir de la Maison de Retraite.**

**M. DURÉCU informe les membres du Conseil Municipal d'une rencontre en Mairie le 29 juin dernier, en présence de Monsieur le Maire, avec un représentant de l'A.R.S, un représentant du Conseil Général, le médecin conseil de l'A.R.S, le médecin conseil du Département, Madame FICET et Monsieur CHERRUAULT (Directeur de la Maison de Retraite).**

**A l'issue de cette réunion, il a été décidé de constituer un groupe de travail, érigé en comité de pilotage, pour aborder les différents problèmes liés à la fermeture de l'EHPAD (accueil, offre de soins,...)**

**S'agissant du reclassement du personnel, un point de situation hebdomadaire avec les services de l'A.R.S a été demandé au Directeur de la Maison de Retraite qui doit rencontrer l'ensemble du personnel et recevoir les familles des résidents individuellement.**

**Une visite du Directeur de l'A.R.S sur le site est programmée au 21 juillet prochain.**

**M. MALANDRIN demande que la Municipalité exige des engagements écrits sur les positions et orientations prises par les services de l'A.R.S et du Département.**

**M. DURÉCU répond que ce point a été évoqué lors de la réunion du 29 juin, dans le cadre de sa rencontre avec le personnel.**

**M. GEMEY demande aussi que les services du Département précisent si le reclassement du Personnel de la Maison de Retraite concerne l'ensemble des agents ( C.D.I et C.D.D).**

**M. GEMEY informe aussi les membres du Conseil Municipal qu'une des deux statues de l'entrée de l'église est dessellée.**

#### **15) CONVENTION D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS HORS AGGLOMERATION – DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME :**

Le Département de la Seine-Maritime nous propose d'établir une convention d'entretien des espaces verts pour nos agents communaux intervenant sur le domaine public routier départemental hors agglomération.

Une copie du projet de convention est annexée à l'additif.

#### **Commentaire et vote du Conseil Municipal :**

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention d'entretien des espaces verts avec le Département de la Seine-Maritime.**

## **16) ADOPTION DU PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE :**

Monsieur le Maire rappelle les réunions qui ont eu lieu sur ce thème et qu'une étude va être menée par un cabinet afin de répondre aux questions relatives aux impacts financiers de ce projet.

### **Délibération du Conseil Municipal :**

Vu les extraits du chapitre 3, « les syndicats », du schéma départemental (pages 111 à 115, et le plan) ;

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, par courrier en date du 20 mai 2011, Monsieur le Préfet de la Région Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime, a transmis le projet de schéma départemental de la coopération intercommunal de la Seine-Maritime (SDCI). Ce document est une étape dans le cadre de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, et vise à un triple objectif : achever la carte intercommunale par le rattachement des dernières communes isolées à des EPCI à fiscalité propre, rationaliser le périmètre des EPCI à fiscalité existants, et enfin simplifier la carte des syndicats.

Ce document est le résultat d'une consultation avec des élus (parlementaires, maires, présidents d'EPCI et de syndicats) devant la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale. Le projet de schéma a été arrêté après la dernière réunion de la dite commission, le 16 mai 2011.

Le Conseil Municipal a à se prononcer sur ce schéma dans un délai de trois mois à compter de la transmission, sachant que l'absence de réponse vaut avis favorable.

Pour la ville de DOUDEVILLE, le schéma ne modifie par l'appartenance de la ville à la Communauté de Communes « Plateau de Caux – Fleur de Lin » et ne change pas non plus le périmètre de la Communauté de Communes.

La seule modification notable tient au service de l'Eau et de l'Assainissement. En effet, après un rappel de l'article 35 de la loi qui prescrit « la réduction du nombre des syndicats de communes et de syndicats mixtes », le schéma rappelle :

- La tendance à la reprise et à l'extension géographique de ces compétences par les grands EPCI à fiscalité propre (communauté d'agglomération),
- Le manque de moyens financiers des petites structures pour financer le renouvellement des réseaux,
- La garantie réglementaire de l'intérêt des regroupements en termes de continuité de service et de pérennité des ouvrages.

Ensuite, le schéma propose la fusion de syndicats d'eau par création de 16 nouvelles structures intercommunales « Eau et Assainissement ».

Ainsi, le <sup>13ème</sup> regroupement, celui qui intéresse la ville de DOUDEVILLE est proposé en page



115 (cf. annexe), et ses contours sont visibles sur le plan joint.

Le regroupement va plus loin que la démarche engagée depuis la fin de l'année 2010 avec les cinq premières collectivités. Le document explique, dans un paragraphe « éléments techniques argumentaires », les raisons de l'adjonction des trois collectivités que sont la commune de Doudeville, le SMAEPA d'Ourville-en-Caux et le SMAEPA d'Héricourt Nord (même ressource, et la commune de Doudeville est alimentée par le SMAEPA d'Héricourt.

Monsieur le Maire explique que les cinq premières collectivités ont diligenté une étude technique et financière sur les implications à plusieurs titres (programmation des travaux, impact suivant le niveau de regroupement, prix, ...) de ce regroupement, après avoir fait un état des lieux par secteur d'activité (comparatifs des budgets et des prix, état des moyens de production, ...), et qu'ainsi, il serait judicieux de compléter l'étude déjà réalisée pour les cinq premières collectivités en prenant en compte les trois nouvelles collectivités proposées dans le schéma.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le projet du 13ème regroupement figurant dans le chapitre « fusion de syndicats d'eau et d'assainissement » du projet de schéma départemental de la coopération intercommunale, sous réserve de la réalisation d'une étude complémentaire telle que définie ci-dessus, et de la présentation de celle-ci le moment venu au Conseil Municipal de DOUDEVILLE qui en appréciera les conclusions avant de se prononcer définitivement.

#### **Vote du Conseil Municipal :**

**Les membres du Conseil Municipal, par 14 voix pour, 1 voix contre (M. JOBBIN) et 6 abstentions, adoptent le projet du 13ème regroupement figurant dans le chapitre « fusion de syndicats d'eau et d'assainissement » du projet de schéma départemental de la coopération intercommunale, sous réserve de la réalisation d'une étude complémentaire telle que définie ci-dessus, et de la présentation de celle-ci le moment venu au Conseil Municipal de DOUDEVILLE qui en appréciera les conclusions avant de se prononcer définitivement.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 45.**

**La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée  
au mardi 06 septembre, à 18h30.**